ARRIVE LE

1 1 DEC. 2015

A LA SOUS-PREFECTURE DE GUINGAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de SAINT PEVER du VENDREDI 03 décembre 2015.

L'an deux mille quinze le trois décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean JOURDEN, Maire.

Présents :

Messieurs Jean JOURDEN, Guy MOISAN, Pascal MARTIN, Madame Pascale LE YAN, Monsieur Guillaume THORAVAL, Madame Josiane LE GUENNIOU, Madame Gaelle MENOU, Monsieur Stéphane JOUAN.

Absent:

Monsieur Pascal BOULVARD :

Madame Hélène ALLAINGUILLAUME (procuration à Monsieur Guy MOISAN)

Madame Françoise KERYER

Date de convocation: 26 novembre 2015

Secrétaire de séance : Madame Pascale LE YAN

5- Réforme territoriale

Saint-Pever fait partie de Leff Communauté qui entre dans le projet n°2 du Schéma départemental de coopération intercommunale 2015-2021 rendu par le Préfet le 13 octobre 2015. Ce projet n°2 prévoit la fusion de Leff Communauté-CC Lanvollon-Plouha.

La communauté de communes Leff Communauté (14 346 habitants) se situe en dessous du seuil de 15 000 habitants. La CC Lanvollon-Plouha (16 331 habitants) n'est pas dans l'obligation de fusionner.

Cette fusion avait été envisagée dans le volet prospectif du schéma de 2011. Ces deux territoires font partie du Pays de Guingamp et ont développé en commun des services de proximité à la personne notamment, ainsi que la gestion des ordures ménagères.

Il s'agit d'un territoire à dominante rurale tourné prioritairement vers l'intérieur et partagé entre les deux pôles urbains de Saint-Brieuc et de Guingamp.

La fusion de ces deux EPCI évitera, pendant une période transitoire, un éclatement et un démembrement des communautés de communes actuelles qui ont mis en commun des ressources et réalisé des équipements collectifs de proximité de qualité (Petit Echo de la Mode à Chatelaudren, pôte de service à Lanvollon). Ces deux territoires font partie du PETR du Pays de Guingamp, du SCOT du Pays de Guingamp, du SM Kerval, du Smitom Launay-Lantic et du Smega.

Le potentiel fiscal s'élève, par habitant, à :

-278 € : Leff Communauté

-278 €: CC Lanvollon-Plouha

Le territoire fusionné regrouperait 28 communes, avec une population de 30 677 habitants.

Le Leff Communauté n'est pas pour cette fusion et milite vivement pour un rapprochement de Sud Goëlo, de Leff Communauté et de Lanvollon Plouha (45 000 habitants) en raison d'une longue histoire commune et de liens tissés entre eux depuis 1992 – (28 communes sur 34 faisant partie de ce territoire ont signé une motion allant dans ce sens).

Le Conseil Municipal de Saint-Péver ne se sent pas intégré au Leff Communauté et considère son attache plus grande pour Guingamp.

Les territoires proposés par le Préfet et Le Leff Communauté ne permettront pas de rivaliser et de développer un potentiel économique fort face aux deux grands pôles que sont Saint-Brieuc (149 247 habitants dans le projet du Préfet) et Lannion (100 057 habitants dans le projet du Préfet) ni même au projet n°8 de fusion de la CC Paimpol Goëlo-Pontrieux Communauté – la CC du Pays de Bégard – Guingamp Communauté – la CC du Pays de Belle-Isle-en-Terre – la CC du Pays de Bourbriae qui comprendrait une population de 68 246 habitants organisée au sein d'une communauté d'agglomération disposant ainsi de moyens conséquents si celui-ci se concrétise.

Le Leff Communauté fait partie du Pays de Guingamp. Le bassin de vie de la population de Saint-Pever se situe autour de Guingamp (8 088 habitants) qui constitue un pôle central intermédiaire situé entre Saint-Brieuc et Lannion, accueillant de nombreux services : gare SNCF (TGV, ligne Guingamp Paimpol), service de santé (centre hospitalier), enseignements secondaire et supérieur (université de Bretagne Occidentale), caisse d'allocations familiales, caisse primaire d'assurance maladie, mutualité sociale agricole, pôle emploi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et le schéma départemental de coopération intercommunale adopté le 29 décembre 2011 ;

Vu la loi nº2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe);

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale 2015-2021 et notamment son projet n°2 : Fusion de Leff Communauté - CC Lanvollon-Plouha ;

Considérant qu'il est nécessaire de constituer un territoire fort entre Lannion et Saint-Brieuc pouvant s'organiser autour de la ville centre de Guingamp;

Considérant le bassin de vie de Saint-Pever organisé autour de Guingamp;

- Rejette le Projet du 13 octobre 2015 présenté par le Préfet des Côtes d'Armor;
- Rejette le projet de Leff Communauté pour un rapprochement de Sud Goëlo, de Leff Communauté et de Lanvollon Plouha.
- Dit que la fusion des intercommunalités doit, dans l'intérêt de la population et du développement du territoire, s'organiser à l'échelle du Pays de Guingamp qui constitue un territoire cohérant.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture

le : 10 décembre 2013

Fait et délibéré le 03 décembre 2015 Pour copie conforme, Le Maire, Jean JOURDEN